



entreprise europe



L'Europe à la portée de votre entreprise.

SUD-OUEST FRANCE

AIDES A LA PROSPECTION/ EXPORTATION/IMPLANTATION

Soutien Individualisé à la Démarche Export (SIDEX)

Objectifs :

Permettre aux PME et TPE françaises de finaliser un projet de développement international clairement identifié.

Bénéficiaires :

Entreprises dont l'effectif est inférieur à 250 salariés et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 millions d'Euros HT (conformément aux règles européennes).

L'entreprise ne doit pas être détenue à plus de 25% par une entreprise ne répondant pas à ces critères.

Actions éligibles :

Sont éligibles à la procédure SIDEX deux types de missions à l'exportation :

- **La finalisation d'un contrat ou d'un partenariat à vocation export** : rencontrer à l'étranger un futur client, agent, distributeur avec lequel le demandeur souhaite finaliser un contrat à vocation export dont les retombées commerciales sont identifiées. (Il ne doit exister aucun lien contractuel préalable avec l'entreprise étrangère rencontrée durant les 36 mois précédant la mission).
- **La prospection de nouveaux marchés à l'étranger** : prospecter de nouveaux marchés afin d'évaluer et de rechercher des débouchés potentiels à l'exportation pour l'entreprise.

Ne sont pas éligibles :

- Les missions visant à créer une filiale commerciale.
- Les missions s'inscrivant dans le cadre d'une participation collective soutenue financièrement par les pouvoirs publics français (la participation à des opérations inscrites au programme France est inéligible).
- Les missions se déroulant dans un pays où se trouve une filiale de l'entreprise demandeuse.

Modalités :

Zones couvertes : Tous les pays (sauf embargo) classés en trois catégories prioritaires :

- **Pays "Grand Large"** : Australie, Angola, Kazakhstan, Singapour, Chine (y compris Hong Kong), Taiwan, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Thaïlande, Vietnam, Brésil, Canada, Chili, États-Unis, Mexique, Afrique du Sud, Arabie Saoudite, Émirats Arabes Unis, Koweït, Qatar, Russie, Ukraine.
- **Pays "Europe Méditerranée"** : UE27 (sauf France), Algérie, Croatie, Égypte, Israël, Liban, Libye, Maroc, Norvège, Suisse, Tunisie, Turquie.
- **Autres pays.**

Fonctionnement :

Les frais pris en charge sont forfaitisés et plafonnés en fonction du type de mission et de la zone ciblée.

L'entreprise dépose sa demande en ligne sur le site www.ubifrance.fr (volet SIDEX), au plus tard 7 jours avant son départ en mission à l'étranger.

Ubifrance apporte une réponse notifiée à l'entreprise par e-mail.

A l'issue de la mission et dans un délai de 30 jours, l'entreprise doit envoyer son dossier de demande de remboursement complet.

La subvention est versée à l'entreprise par virement bancaire.

Type de SIDEX	Durée maximum de la mission	Nombre SIDEX autorisés	Nombre de personnes prises en charge	Prise en charge billet avion	Forfait à L'étranger	Forfait Déplacement France
Prospection « Grand Large »	6 jours	3 SIDEX/an	1 pers.	30%	150€/jour/pers	50€/pers.
Prospection « Euro-Med »	4 jours					
Prospection « autres pays »	3 jours					
Finalisation « Grand large »	6 jours	3 SIDEX/an	2 pers.	30%	150€/jour/pers	50€/pers.
Finalisation « Euro-med »	4 jours					
Finalisation « autres pays »	3 jours					

Remarque :

L'entreprise s'engage à respecter la règle communautaire de *minimis* selon laquelle le total des aides publiques ne peut pas dépasser la somme de 200 000 Euros maximum sur une période glissante de 3 ans, versée sous ce régime.

L'entreprise s'engage à communiquer toutes les informations mentionnées dans le dossier de demande d'aide.

Contact :

www.ubifrance.fr